

Revalorisation des pensions de retraite en 2021

mardi 8 décembre 2020 08:51

Écrit par [Ludovic Herschlikovitz](#)



Une indexation des pensions de retraite sur le taux d'inflation est prévue dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2021. **Un taux de 0,4% a été évoqué** dans la synthèse des comptes de la Sécurité sociale.

Pension de retraite, revalorisation en fonction de l'inflation en 2021

Annoncée, mais non encore votée, la **revalorisation des pensions de retraite en fonction de l'inflation pour l'année 2021** est prévue dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Olivier Véran,

ministre des Solidarités et de la Santé, et Olivier Dussopt, ministre délégué aux Comptes publics, ont en effet fait l'annonce le mardi 29 septembre dernier.

Un taux de revalorisation de 0,4% en 2021

Cette indexation sur l'inflation est une promesse du Président de la République Emmanuel Macron. Il en a fait part aux Français durant une conférence de presse qui s'est tenue à l'Élysée en avril de l'année dernière. En se basant sur la synthèse des comptes de la Sécurité sociale, **la revalorisation à prendre en compte s'élèvera à 0,4%**. Pour rappel, le taux effectivement appliqué correspondant au taux d'inflation (hors tabac) enregistré deux mois avant la date prévue pour la revalorisation des retraites.

A priori, ce taux d'indexation concernera l'ensemble des retraités, contrairement à la revalorisation de cette année 2020. Pour rappel, les pensions de retraite ont été réévaluées au 1er janvier 2020 suivant un seuil. Les retraités percevant une retraite de moins de 2 000 euros avaient bénéficié d'une revalorisation à hauteur de 1%. Les pensions supérieures à ce seuil ont écopé quant à elles d'une revalorisation de 0,3%.